



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2193**

commune (s) :

objet : Marché subséquent de travaux de cloisons et peinture (petits travaux courants de maintenance et interventions pour travaux urgents) suite à l'accord-cadre travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 4 : cloisons et peintures - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

**Bureau du 14 mars 2011****Décision n° B-2011-2193**

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| objet :   | <b>Marché subséquent de travaux de cloisons et peinture (petits travaux courants de maintenance et interventions pour travaux urgents) suite à l'accord-cadre travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 4 : cloisons et peintures - Autorisation de signer le marché</b> |
| service : | Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière                                                                                                                                                                                                             |

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0474 du 1er décembre 2008, le Bureau a autorisé la signature de l'accord-cadre travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 4 : cloisons peinture avec les entreprises Estrat Bonche, Meunier, Folghera et Belay, Botta, Scoccini mandataire du groupement Scoccini/Erba.

L'objet du marché est la réalisation de travaux de cloisons et peinture, de technicité courante et confirmée, sur l'ensemble du patrimoine situé sur le territoire de la Communauté urbaine, limités aux :

- petits travaux courants de maintenance,
- interventions pour travaux urgents.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par marché subséquent suite à l'accord-cadre n° 08A06 : travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers - lot n° 4 : cloisons peinture.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 31 janvier 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Estrat Bonche pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans et d'un montant global minimum de 130 000 € HT et maximum de 500 000 € HT.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux de cloisons et peinture (petits travaux courants de maintenance et interventions pour travaux urgents) et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Estrat Bonche pour un montant global minimum de 130 000 € HT, soit 155 480 € TTC, et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2011 et éventuellement suivants, en section de fonctionnement ou d'investissement, en fonction de l'affectation des travaux réalisés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.**